

La gravité des cybersinistres dans les entreprises diminue

D'après le courtier en assurances Vanbreda, quatre cybersinistres sur cinq n'ont pas dépassé 20.000 euros l'an dernier. Les primes sont également en diminution.

Les efforts déployés par les entreprises en matière de cybersécurité et de cyberassurance semblent porter leurs fruits. Parmi les sinistres traités l'an dernier par le courtier en assurances Vanbreda Risk & Benefits, **plus de quatre sur cinq (81%) n'ont pas dépassé 20.000 euros**.

Seuls 3% des sinistres ont causé des dommages supérieurs à 1 million d'euros. Ces sinistres majeurs entraînent souvent une mise à l'arrêt de la production et le paiement de rançons importantes. En 2024, on était à trois sinistres sur quatre limités à 20.000 euros, et 4% supérieurs à 1 million d'euros. La tendance générale est donc à l'amélioration.

Le coût moyen par incident a également diminué. Deux causes permettent d'expliquer cette baisse: grâce à une cybersécurité renforcée et à la ligne d'assistance professionnelle comprise dans la cyberassurance, **les entreprises ont été en mesure d'intervenir plus rapidement en cas d'incident.**

Les primes diminuent

Autre bonne nouvelle, les primes des cyberassurances ont diminué sous l'effet d'une concurrence accrue au sein du secteur. Ainsi, Vanbreda Risk & Benefits collabore actuellement avec 20 cyberassureurs, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans. **Cette concurrence additionnelle a accru la pression sur les primes.**

"Le cybermarché a gagné en maturité et les entreprises investissent davantage dans la prévention. **Dans certains secteurs, nous avons même constaté l'an dernier jusqu'à 30% de réduction des primes**", observe Tom Van Britsom, cyberexpert chez Vanbreda.

Il conseille en revanche de **réévaluer régulièrement le capital assuré** à l'aune de la croissance de l'entreprise ou du changement de profil de risque. "Ainsi, une entreprise alimentaire qui affichait voici cinq ans un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros pouvait se contenter d'une couverture d'1 million d'euros. De nos jours, ce montant s'élève de 2,5 à 5 millions d'euros pour une maîtrise des risques saine."

Dépendance à un seul fournisseur

Vanbreda met par ailleurs en garde contre **le risque de la dépendance à un seul fournisseur**. Cette partie externe constitue alors le talon d'Achille de l'entreprise. C'est le cas, par exemple,

d'un système de réservation ou d'une billetterie en ligne qui, tout à coup, cesserait de fonctionner parce qu'un fournisseur se retrouve confronté à un cyberincident.

L'an dernier, un plus grand nombre d'entreprises ont été touchées par un incident qui trouve son origine auprès d'un seul fournisseur clé. "Les entreprises négligent encore trop souvent cette éventualité et n'ont aujourd'hui à leur disposition que peu, voire aucune alternative", constate Tom van Britsom.

Jean-Paul Bombaerts

Source: [L'Echo](#)

Date: 27 janvier 2026